

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 28 juin 2008**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

François ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGIA - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**AGER 032-399/08/BC**

**■ Fournitures de pièces détachées captives et d'accessoires de marque LADOG, MATHIEU et RENAULT TRUCKS nécessaires à l'entretien, la réparation et l'équipement d'engins de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises**

**DMG 08/1332/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Afin d'effectuer l'entretien et certaines réparations accessoires des engins de collecte et de propreté, il est proposé d'approuver le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser le lancement de l'appel d'offres relatif à la fournitures de pièces détachées captives et d'accessoires de marque LADOG, MATHIEU et RENAULT TRUCKS nécessaires à l'entretien, la réparation et l'équipement des engins LADOG, MATHIEU et RENAULT TRUCKS de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

L'appel d'offres se décompose en trois lots:

Lot 1 : Fournitures de pièces détachées captives et d'accessoires de marque LADOG nécessaires à l'entretien, la réparation et l'équipement des engins LADOG de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Le montant minimum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 40 000 euros HT. Le montant maximum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 120 000 euros HT.

Lot 2 : Fournitures de pièces détachées captives et d'accessoires de marque MATHIEU nécessaires à l'entretien, la réparation et l'équipement des engins MATHIEU de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Le montant minimum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 70 000 euros HT. Le montant maximum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 210 000 euros HT.

Lot 3 : Fournitures de pièces détachées captives et d'accessoires de marque RENAULT TRUCKS nécessaires à l'entretien, la réparation et l'équipement des engins RENAULT TRUCKS de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Le montant minimum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 300 000 euros HT. Le montant maximum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 900 000 euros HT.

Les marchés sont à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

La durée des marchés est d'un (1) an à compter de la notification, renouvelable trois (3) fois un an sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder quatre (4) ans.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004- 314/08/CC du 31mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est proposé d'approver le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser le lancement de l'appel d'offres relatif à la fournitures de pièces détachées captives et d'accessoires de marque LADOG, MATHIEU et RENAULT TRUCKS nécessaires à l'entretien, la réparation et l'équipement des engins LADOG, MATHIEU et RENAULT TRUCKS de la Communauté Urbaine Marseille Métropole ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fournitures de pièces détachées captives et d'accessoires de marque LADOG, MATHIEU et RENAULT TRUCKS nécessaires à l'entretien, la réparation et l'équipement des engins LADOG, MATHIEU et RENAULT TRUCKS de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

**Article 2 :**

L'appel d'offres se décompose en trois lots:

- Lot 1 : Fournitures de pièces détachées captives et d'accessoires de marque LADOG nécessaires à l'entretien, la réparation et l'équipement des engins LADOG de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Le montant minimum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 40 000 euros HT. Le montant maximum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 120 000 euros HT.

- Lot 2 : Fournitures de pièces détachées captives et d'accessoires de marque MATHIEU nécessaires à l'entretien, la réparation et l'équipement des engins MATHIEU de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Le montant minimum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 70 000 euros HT. Le montant maximum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 210 000 euros HT.

- Lot 3 : Fournitures de pièces détachées captives et d'accessoires de marque RENAULT TRUCKS nécessaires à l'entretien, la réparation et l'équipement des engins RENAULT TRUCKS de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Le montant minimum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 300 000 euros HT. Le montant maximum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 900 000 euros HT.

Les marchés sont à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

La durée des marchés est d'un (1) an à compter de la notification, renouvelable trois (3) fois un an sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder quatre (4) ans.

**Article 3 :**

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine l'exercice 2008 et suivants :  
sous politique : A -140 fonction : 812 - nature : 60632 et 6068.

La Présidente Déléguée de la Commission  
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Le Vice-Président Délégué  
à l'Eau et à l'Assainissement

Antoine ROUZAUD

Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI